

Maxime Schmid



Le jeune migrant marocain a été condamné à 10 ans de prison ferme, soit près du double de la peine requise par le parquet. Son avocate (Me Véronique Fontana, ci-contre) avait plaidé l'acquittement.

La défense fustige un «verdict de la démesure»

VIOL DANS UN TRAIN C'est un jugement inédit qui a été rendu hier par la Cour criminelle de Lausanne. Saïd*, le jeune migrant marocain de 19 ans qui avait entretenu en juin dernier un rapport sexuel violent de plus de 30 minutes dans les toilettes d'un train régional avec Jeanne*, une étudiante en design de 17 ans abordée dans une gare (lire notre édition d'hier), écope d'une peine de 10 ans de prison ferme. Une sanction rarissime en matière d'agressions sexuelles. Pas loin du double des 6 ans requis par le procureur Donovan Tesaury. «Il y a eu divergence d'appréciations, cela peut arriver», nous a confié le représentant du parquet à la sortie du tribunal – manifestement pris de court. «Cela dénote une tendance à une hausse des peines en matière d'agressions sexuelles.»

faits pouvaient avoir été provoquées soit par un geste d'étreinte, soit par des suçons. «Même en retenant le viol, c'est excessivement sévère compte tenu des zones d'ombre du dossier», estime Me Fontana. Notamment quant au taux d'alcool de la jeune Vaudoise le soir des faits, au retour d'une après-midi de grillades, arrosée, de fin d'année étudiante. «Je n'aurais pas dû te laisser rentrer, t'étais trop mal», lui avait écrit un ami le lendemain.

«Bonne figure face au violeur» «Elle se sentait joyeuse mais pas ivre», a déclaré la présidente du Tribunal criminel Marie-Pierre Bernel lors de la lecture du jugement, faisant état d'une «débâche de violence sexuelle», «des actes particulièrement sordides» à l'encontre d'une fille «traitée comme un objet» après avoir été «entraînée de force dans les WC du train». Les juges ont en outre estimé que, si la vidéosurveillance montre une victime souriante et embrassant son violeur dans le wagon pendant le dernier tiers du trajet, c'était pour «faire bonne figure en présence de l'agresseur». Avant de s'effondrer à peine Saïd avait quitté le wagon.

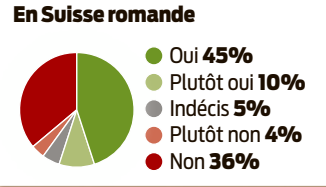
L'affaire sera rejugée par le Tribunal cantonal vaudois.

● **BENJAMIN PILLARD**
benjamin.pillard@lematin.ch
* Prénoms d'emprunt

LA RIE III PAR LES RO

VOTATION Situation inédite, à la veille du résultat sur la RIE III: la Suisse romande pourrait voter plus à droite que la Suisse alémanique. Mais Roger Nordmann pense que les positions se sont rapprochées.

Selon les sondages, les Romands pourraient être les sauveurs de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Si cela se confirme, ce sera une situation inédite, une sorte de Röstigraben à l'envers où les Alémaniques votent plus à gauche que les Romands. Le dernier sondage Tamedia, publié le 1er février, montre que 38% seulement des premiers sont plus ou moins favorables à la réforme, contre 55% des seconds.



Comment expliquer que, sur cette question, les Alémaniques rechignent à suivre les mots d'ordre des partis bourgeois, qui plus est contre un référendum de la gauche? Le président du groupe socialiste aux Chambres fédérales, Roger Nordmann (PS/VD), voit deux raisons: «D'une part, la campagne du PS a ciblé pour la première fois la classe moyenne qui pourrait payer la facture. D'autre part, certains cantons ont eu de grosses difficultés financières. Celui de Lucerne a dû fermer ses classes pour faire des économies. Les gens en ont marre de la déconstruction du service public.»

Dizaines d'emplois concernés En effet, en octobre dernier, le canton de Lucerne a décidé de fermer des classes durant une semaine pour économiser 4 millions de francs. Les enseignants n'ont pas été rémunérés durant cette période et l'épisode a fortement marqué l'opinion alémanique.

Mais, pour le vice-président du PLR, Christian Lüscher (PLR/GE), si le soutien des Romands est plus marqué, c'est parce qu'ils ont plus à gagner: «L'arc lémanique est plus concerné que le canton de Zoug, où le taux d'imposition des entreprises est déjà à 12%. Si l'on prend une PME à Genève, qui paie aujourd'hui 24% d'impôts sur son bénéfice, elle n'en paiera plus que 13% avec la RIE III. Pour la Suisse romande, cela concerne des dizaines de milliers d'emplois. Il n'y a pas que la Suisse romande, mais Bâle aussi, avec son industrie pharmaceutique, est très intéressé par cette réforme.»

Le conseiller national Jacques-André Maire (PS/NE) fait remarquer que certains cantons de Suisse romande ont

